

PRIX DU MEILLEUR ARTICLE FINANCIER

Rigueur de l'analyse, attractivité et originalité du style, vertu pédagogique : les ingrédients d'une réussite depuis 16 ans !

2024

Catégorie "Jeunes journalistes"

Philippine ROBERT
Le Point

"1974-2024 : Le roman noir
de la dette française"

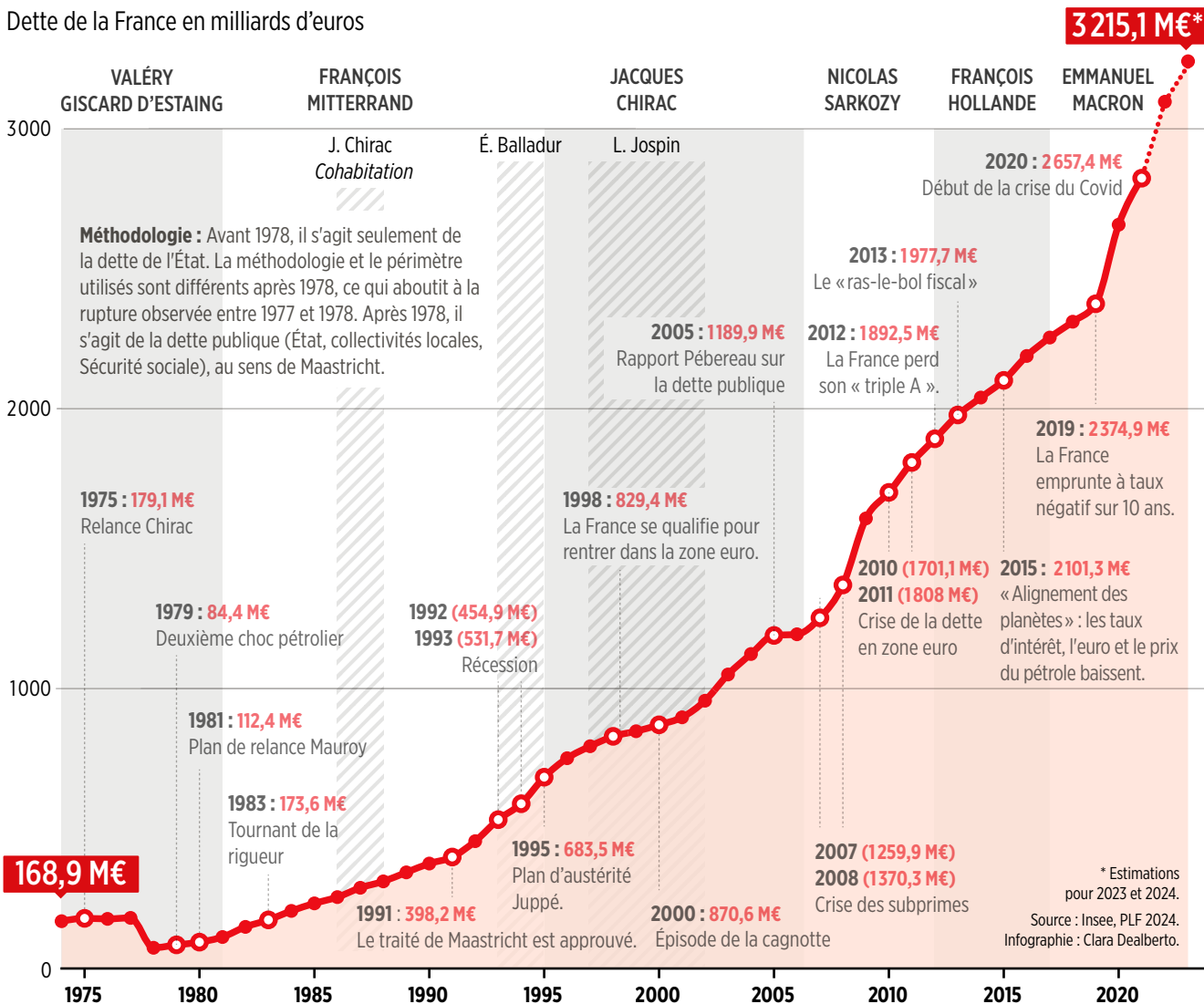


1974-2024

Le roman noir de la dette française

Désastre. Le Premier ministre se trouve confronté à une dette de 3 000 milliards d'euros. Histoire d'un dérapage non contrôlé.

Dette de la France en milliards d'euros



PAR PHILIPPINE ROBERT

En 1974, Simone Veil prononçait son discours pour le droit à l'avortement, l'ORTF était démantelé, le GIGN créé et l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle inauguré. Des instantanés qui semblent appartenir à un passé lointain. Tout comme la photographie de notre équilibre financier. L'État présentait alors pour la dernière fois un budget en excédent. Depuis, cinquante ans se sont écoulés et la France est constamment dans le rouge. Triste anniversaire! Pierre Moscovici, ancien ministre de l'Économie de François Hollande, aujourd'hui président de la Cour des comptes, résume d'un air grave, dans son bureau de la rue Cambon, cette histoire: «*D'abord, l'action publique est ralentie. Puis elle est paralysée. Enfin, elle est étranglée.*» Avec plus de 3 000 milliards d'euros de dette et des taux d'intérêt qui grimpent, nous approchons dangereusement du dernier acte. La France aura bien du mal à préparer l'avenir: d'ici à 2027, la charge de la dette va devenir le premier poste de dépenses de l'État!

En cause, une croissance qui s'est peu à peu essoufflée, tandis que la demande de services publics a crû. Des gouvernements qui ont laissé le pays vivre au-dessus de ses moyens. Des crises successives qui ont fait monter notre endettement. Une politique monétaire qui a produit une anomalie économique avec des taux d'intérêt au plancher, puis négatifs. C'est cette histoire que *Le Point* vous raconte aujourd'hui.

1974-1981

GISCARD OU LA PREMIÈRE GLISSADE (MALGRÉ BARRE)

4 septembre 1975. Sur l'écran de télé de millions de Français, le visage de Valéry Giscard d'Estaing, longiligne et sévère, apparaît. «*Nous traversons la plus grande secousse que l'économie mondiale ait connue en temps de paix depuis quarante-cinq ans*», soutient-il. Avant d'égrener les mesures destinées à doper une économie étranglée par le choc pétrolier de 1973 et le quadruplement du prix de l'or noir: aide de 250 francs par enfant, hausse de l'allocation de rentrée, lancement du TGV Paris-Lyon, aide aux entreprises, etc. La France applaudit ce grand plan de relance de 30 milliards de francs... Mais pas la Rue de Rivoli, où siège à l'époque le ministère des Finances. À sa tête, le ministre Jean-Pierre Fourcade a bien tenté de ré-



Les jours heureux.

Valéry Giscard d'Estaing et son Premier ministre, Jacques Chirac, à l'Élysée, en juin 1974. Au centre, le ministre de l'Économie, Jean-Pierre Fourcade.

sister. Las! Le plan Chirac est adopté. Un échec. L'investissement ne redécote pas. La consommation repart, mais au détriment du solde commercial, qui se dégrade. La hausse du chômage se poursuit. Et, malgré les efforts du nouveau Premier ministre, le rigoureux Raymond Barre, la dette publique atteint 21 % du PIB en 1980, contre 14,5 % en 1974.

Le jeune et fringant VGE pouvait-il l'imaginer en arrivant à l'Élysée en mai 1974? Sûrement pas. L'ex-ministre de l'Économie ne sait pas encore qu'il sera le président de la fin des Trente Glorieuses. Mais l'envolée du baril va peu à peu faire basculer l'économie dans la stagflation. Les recettes fiscales baissent, les dépenses sociales explosent, ménages et entreprises sont étranglés... Autre origine de la spirale de la dette: l'effondrement en 1971 du système de Bretton Woods, l'ordre monétaire mis en place après la Seconde Guerre mondiale. Jacques de Larosière, à l'époque directeur du Trésor, se souvient: «*Il n'était alors plus nécessaire de tenir notre parité avec le dollar: une des limites à l'endettement avait soudainement disparu.*»

1981-1995

MITTERRAND, LE TOURNANT DE LA FOLIE DÉPENSÈRE

22 décembre 1982. C'est un voyage dont Jacques Delors, le ministre de l'Économie de François Mitterrand, se serait bien passé, mais il y a péril en la demeure: la France manque de dollars et les prêteurs ne se bousculent pas au portillon. Il n'y en a d'ailleurs qu'un seul: l'Arabie saoudite. Depuis la rentrée, le Trésor négocie avec Riyad pour ■■■



■■■ obtenir un prêt. L'affaire est conclue avant Noël, après une visite en catimini de Delors... Ouf! La nouvelle semble bonne, mais le Trésor avertit: elle n'est «*pas sans risque majeur pour notre indépendance*». Comme nous le rapporte Jean Peyrelevade, à l'époque directeur adjoint du cabinet du Premier ministre, Pierre Mauroy: «*Cet événement a sans doute contribué à convaincre Mitterrand de la nécessité d'un changement de cap.*»

Lors de la campagne présidentielle, Mitterrand a promis une relance de grande ampleur. Dès son élection en 1981, il tient parole: embauche de 55 000 fonctionnaires, retraite à 60 ans au lieu de 65 ans, augmentation du minimum vieillesse, des allocations sociales et familiales, nationalisations... L'État injecte près de 10 milliards de francs (plus de 1 % du PIB) dans l'économie. Le conte de fées se transforme en cauchemar. L'inflation s'emballe, le déficit commercial se creuse, le franc est attaqué, les capitaux fuient. Le gouvernement doit dévaluer. Une débâcle... Nos finances publiques accusent le coup. De 0,4 % en 1980, le déficit passe à presque 3 % en 1982, et la dette bondit de 21 à 25 % du PIB. Un coup de frein est donné avec le «*tourmant de la rigueur*» en 1983... Mais l'effet boule de neige se fait encore sentir pendant quelque temps. L'arrivée de la droite – et ses baisses d'impôts massives – lors de l'épisode de cohabitation entre 1986 et 1988 ne permet pas de redresser la barre. En 1988, année de la réélection de Mitterrand, la dette atteint désormais les 33 % du PIB. Cela n'empêche pas le gouvernement Rocard de créer le RMI (revenu minimum d'insertion).

Au début des années 1990, une nouvelle crise se déclenche avec l'explosion d'une bulle immobilière et la première guerre du Golfe. En 1993, le déficit dépasse les 6 %. Et la dette poursuit sa lente

Chères promesses.

Manifestation pour la retraite à 60 ans en 1975, à Paris. Dès son élection en 1981, François Mitterrand passe à l'acte. Et plombe l'ardoise de l'État.

dérive jusqu'à atteindre les 56 % du PIB en 1995. Ni la gauche ni la droite, qui profite d'une nouvelle cohabitation pour mettre en place des baisses de charges, ne proposent de remède à ce mal chronique. Il faut dire que le paysage a changé: les taux d'intérêt sont sur une pente descendante. Emprunter coûte de moins en moins cher. Désormais, l'État se finance sur les marchés financiers et nos bons du Trésor trouvent preneurs aux quatre coins du monde. Une évolution qui nous place sous la surveillance des investisseurs internationaux.

À la fin du second septennat, le rythme de progression de la dette est tel qu'il pourrait bientôt dépasser les 60 %... la limite instaurée par le traité de Maastricht pour entrer dans la zone euro. «*Au lendemain de l'élection de Jacques Chirac, sauf mesures draconiennes, nous n'étions pas certains de pouvoir inverser cette dynamique mettant en cause notre engagement à respecter ces critères*», se remémore Jean Arthuis, ministre des Finances entre 1995 et 1997.

1995-2007

CHIRAC TAPE DANS LA CAGNOTTE

14 juillet 1999. Avec la cohabitation née de la dissolution ratée de 1997, Jacques Chirac est devenu un chef de l'État impuissant. Mais il peut encore mettre des bâtons dans les roues du gouvernement socialiste de Lionel Jospin. Dans les jardins de l'Élysée, il lâche une petite bombe face à Élise Lucet, Patrick Poivre d'Arvor et Claude Sérillon: «*Nous avons depuis deux ans une croissance qui fait que nous avons énormément d'argent dans les caisses. Il faut tout le talent du ministère des Finances pour masquer le phénomène. Il faut rendre aux Français une part de ce qu'on leur a pris.*» Voilà comment est née la polémique de la «*cagnotte fiscale*», ce caillou dans la chaussure des socialistes... Il est vrai que le Premier ministre, Lionel Jospin, a de la chance: il bénéficie d'une croissance miraculeuse. En 1998, l'augmentation du PIB dépasse les 3 %. En 2000, elle frôle même les 4 %! Personne ne s'y attendait et il pleut des recettes fiscales à n'en plus finir. Grâce à cette manne, la France peut faire son entrée dans l'euro en 1999. Prudemment, le gouvernement socialiste, avec Dominique Strauss-Kahn à la manœuvre à Bercy, veut jouer les fourmis. C'était compter sans la rouerie chiraquienne. Sous la pression de l'opposition et des Français, Jospin finit par redistribuer les 50 milliards de francs de la cagnotte à travers des baisses d'impôts et des augmentations de dépenses.

Malgré cette croissance inattendue, pas de retour aux excédents budgétaires, donc. Et, si le ratio de la dette sur le PIB diminue légèrement, c'est pour mieux repartir après. Car l'euphorie ne dure pas. Au tournant des années 2000, la croissance

« Nous n'étions pas certains de respecter les critères de Maastricht. » Jean Arthuis

s'essouffle. Le passage de trente-neuf à trente-cinq heures de travail hebdomadaire plombe la compétitivité des entreprises, et les baisses de charges accordées en contrepartie pèsent sur nos finances publiques.

Jacques Chirac est réélu en 2002. « Cette élection avait été délicate, avec un concours de promesses extrêmement coûteuses, qui nous font repasser rapidement au-dessus des 3 % et entrer dans une phase de laxisme », se souvient Alain Lambert, ministre délégué au Budget entre 2002 et 2004. Dès 2002, la France franchit la barre fatidique des 3 % de déficit et celle des 60 % de dette. Bruxelles rôle ? Peu importe ! La France et l'Allemagne décident de concert de s'asseoir sur les critères du Pacte de stabilité... Après cela, qui pourra en vouloir aux pays dits du Sud d'avoir fait de même ? Mais, à la différence de nos voisins d'outre-Rhin, qui engagent alors des réformes d'ampleur pour retrouver de la compétitivité et de l'oxygène budgétaire, la France s'enlise.

La sonnette d'alarme est tirée en 2005 par Thierry Breton. Lunettes sur le bout du nez et chevelure en bataille, le ministre de l'Économie présente son plan de redressement et de croissance pour le pays. Et prévient : « La France vit au-dessus de ses moyens ! » Il se retrouve contraint de défendre, quelques mois plus tard, un budget en déficit, même si, fait rarissime, la dette, rapportée au PIB, se réduit.

2007-2012

SARKOZY, LE PRÉSIDENT DE LA DÉGRADATION

13 janvier 2012. Un vendredi noir. Nicolas Sarkozy est président de la République, François Baroin ministre de l'Économie et des Finances. Il est 10 h 30, un SMS s'affiche sur le téléphone de Baroin. Ramon Fernandez, le directeur du Trésor, lui demande de le rappeler de toute urgence. L'agence de notation Standard & Poor's s'appête à dégrader la note de la France de AAA à AA+. Ce n'est pas totalement une surprise... Avec la crise des *subprimes*, ce krach financier lié à des prêts hypothécaires américains et qui a contaminé le monde, notre déficit s'est considérablement creusé (dépassant les 7 % en 2009) et notre dette s'approche des 90 % du PIB. Sur le Vieux Continent, la tempête venue d'outre-Atlantique en a entraîné une autre dans son sillage. Depuis de longs mois, la zone euro est prise au piège d'une crise de la dette souveraine qui menace les pays périphériques et la pérennité de l'union monétaire. Les investisseurs doutent. Faut-il continuer à prêter à ces États trop dépensiers ? Les taux d'intérêt se tendent et la dette augmente d'autant. Un cercle vicieux...



Coup d'arrêt. Nicolas Sarkozy et François Baroin, alors ministre de l'Économie, en 2011.

L'alerte de Pébereau

En 2005, Thierry Breton commande à Michel Pébereau, PDG de la BNP, un rapport sur la dette. L'ancien haut fonctionnaire s'entoure de profils de gauche comme de droite : l'ex-directeur général du FMI Michel Camdessus, la syndicaliste Nicole Notat, le futur président de la Cour des comptes Didier Migaud, le futur secrétaire général de Nicolas Sarkozy à l'Élysée, Xavier Musca... Deux à trois fois par mois, ils planchent pendant quatre heures. « Nous leur avions demandé de faire en sorte que ce rapport soit compréhensible du grand public », raconte Michel Pébereau. Leur conclusion est sans appel : si la tendance se poursuit, la dette atteindra les 200 % du PIB en 2030...

« Le moment a été désagréable, mais la dégradation de la France avait déjà été intégrée par le marché, et nous l'avions accompagnée en documentant par exemple nos mesures d'économie », se souvient Baroin. Les investisseurs ont continué à prêter à Paris et, un an plus tard, la France s'endettait même à un coût bien inférieur ! Cet épisode a néanmoins marqué notre sortie du club des pays les plus solides. Il serait trop facile de tout mettre sur le dos de la crise : la France a payé en 2012 le résultat de quatre décennies de mauvaise gestion, et Nicolas Sarkozy ne s'est pas démarqué de ses prédécesseurs par une utilisation précautionneuse des deniers publics. Il s'est certes choisi un Premier ministre incarnant la rigueur, François Fillon, et a confié à Eric Woerth, ministre du Budget entre 2007 et 2010, la difficile tâche de lancer la RGPP, la révision générale des politiques publiques, destinée à réduire les dépenses. « La crise a mis un coup d'arrêt à cette réforme de l'État, il fallait une sacrée énergie pour la mener : demander de faire des efforts ne suscite jamais de l'enthousiasme, et de nombreux collègues freinaient des quatre fers », se souvient, l'œil malicieux, Eric Woerth, le désormais questeur de l'Assemblée nationale, dans son bureau de la rue de l'Université. Mais, au début de son mandat, Sarkozy a surtout été le président des baisses d'impôt, avec sa loi Tépà (défiscalisation des heures supplémentaires, allègement de la fiscalité sur les successions, etc.). Tout en annonçant à nos partenaires européens qu'il faudrait attendre un peu avant le retour à l'équilibre. « Sa stratégie était d'augmenter la croissance plutôt que de réduire les dépenses », analyse l'un de ses ex-conseillers. Raté ! ■■■

« Nous étions tous drogués à l'argent pas cher. » Michel Sapin

2012-2017

HOLLANDE, LA GRANDE ADDICTION

20 août 2013. Ce matin-là, Pierre Moscovici, ministre de l'Économie et des Finances, fait sa rentrée médiatique sur France Inter. Pendant ses vacances, il n'a entendu parler que de cela : les Français en ont marre de payer toujours plus d'impôts ! Il faut dire que le président Hollande a usé de l'arme fiscale (hausse de l'impôt sur le revenu, sur le patrimoine, des cotisations sociales...) pendant la première année de son mandat pour combler un déficit qui atteignait encore les 5 % en 2012... Et voilà que certains ministres veulent encore appuyer sur la gâchette ! Alors, le locataire de Bercy lance un nouveau concept : « *Je suis très sensible à ce ras-le-bol fiscal que je ressens de la part de nos concitoyens, qu'ils soient des ménages, des consommateurs ou des entreprises.* » En sortant du studio, il sait qu'il a franchi la ligne jaune... Quelques mois plus tard, il est remplacé par Michel Sapin aux Finances et par Arnaud Montebourg à l'Économie.

Mais sa sortie n'aura pas été vaine : le gouvernement Valls finit par lancer un plan de baisse des dépenses de 50 milliards d'euros entre 2015 et 2017 ! Le déficit se résorbe. En 2017, si le président Macron peut se vanter d'avoir atteint les 3 %, une première depuis dix ans, c'est grâce aux efforts de son prédécesseur. Mais hélas, ce n'est pas suffisant pour empêcher la dette de continuer à gonfler et de dépasser la barre symbolique des 2 000 milliards d'euros. Entre 2012 et 2017, elle bondit de 90 à 98 % du PIB. Y aurait-il une fatalité en la matière ? Non, mais une nouvelle occasion ratée. Si le début du quinquennat Hollande a été difficile (croissance en berne, chômage élevé), le président socialiste a bénéficié ensuite d'un « *alignement des planètes* » (chute du prix du pétrole, dépréciation de l'euro) bénéfique pour l'économie et le redressement des comptes publics... Avec une mention spéciale pour le niveau historiquement bas des taux d'intérêt, provoqué par la politique monétaire ultra-expansionniste de la Banque centrale

12
milliards
d'euros

C'est le montant des économies que le gouvernement va devoir trouver pour le budget 2025. Afin d'atteindre cet objectif ambitieux, l'exécutif veut s'appuyer à nouveau sur l'outil de la revue des dépenses publiques. Les aides aux entreprises (environ 110 milliards d'euros par an), mais aussi les dispositifs médicaux (fauteuils roulants, pansements, IRM, etc.), qui coûtent 16 milliards à la Sécurité sociale chaque année, sont d'ores et déjà dans le viseur.

Protection. Pour soutenir l'économie pendant la crise sanitaire, Emmanuel Macron (ici, à la caisse primaire d'assurance-maladie de Créteil, en mars 2021) ouvre grand le carnet de chèques et met l'économie sous perfusion.

européenne. Une baguette magique, comme l'explique aujourd'hui Sapin : « *C'était un phénomène incroyable : la dette augmentait et pourtant la charge de celle-ci diminuait grâce à la baisse des taux d'intérêt. Nous étions tous drogués à l'argent pas cher, même ceux qui nous disaient auparavant qu'il fallait se désendetter.* » Un effet addictif...

DEPUIS 2017

MACRON, CHAMPION DE L'ARGENT MAGIQUE

5 avril 2018. Emmanuel Macron visite le CHU de Rouen. Une aide-soignante l'interpelle sur le manque de moyens des hôpitaux. « *Il n'y a pas d'argent magique* », rétorque le chef de l'État. Une scène qui semble appartenir à un autre monde. À l'époque, le président du « *en même temps* » fait de la bonne gestion des deniers publics son cheval de bataille et bénéficie d'une conjoncture favorable. Cette année-là, le déficit reflue même jusqu'à 2,3 % du PIB, son plus bas niveau depuis 2001, et la France sort de la procédure pour déficit excessif ouverte par la Commission européenne en 2009. Mais, encore une fois, les bonnes résolutions vont être rapidement oubliées. La crise des Gilets jaunes en 2018 et la pandémie en 2020 auront comme effet l'ouverture des robinets budgétaires avec la doctrine du « *quoi qu'il en coûte* » pour maintenir l'économie à flot. Le déficit atteint les 9 % du PIB et la dette frôle les 115 % du PIB en 2020. Suivront en 2022 les aides massives destinées à contrer la hausse des prix de l'énergie liées à la guerre en Ukraine. Il semble que Macron ait finalement trouvé de l'argent magique... Jusqu'au dur retour à la réalité : l'inflation et la politique monétaire désormais restrictive de la BCE tendent les taux d'intérêt. L'an dernier, Paris a emprunté en moyenne à 3,15 %, avec un déficit légèrement sous la barre des 5 % et une dette de plus de 3 000 milliards (111,7 % du PIB au troisième trimestre). La France est à nouveau dans le viseur de Bruxelles, car elle tarde à réduire son déficit. Et l'agence Fitch a dégradé la note de la France au printemps. Pour 2024, les économies annoncées paraissent conséquentes mais elles proviennent surtout de la fin des dispositifs mis en place pour répondre à la crise énergétique. En 2025, les efforts devront donc être massifs vu l'objectif du gouvernement : ramener le déficit à 3 % du PIB en 2027. « *Il faut revenir à un mode normal de gestion des finances publiques : le problème, c'est qu'après ces années d'ouverture du robinet budgétaire, tout le monde exige de nouveaux droits, de nouveaux services publics, donc les ministres ne cessent de demander toujours plus* », soupire-t-on à Bercy. Ce chapitre ne sera probablement pas le dernier de notre terrible histoire de la dette ■



PRIX DU MEILLEUR ARTICLE FINANCIER

Rigueur de l'analyse, attractivité et originalité du style, vertu pédagogique : les ingrédients d'une réussite depuis 16 ans !

2024

Catégorie "Journalistes confirmés"

Marion HEILMANN

Les Echos

"Violences conjugales : quand le compte en banque devient une arme"



enquête

Marion Heilmann

J'ai rencontré le père de ma fille à 13 ans et j'ai subi des violences jusqu'à peu après sa naissance », raconte Jessica Stephan, aujourd'hui âgée d'une quarantaine d'années. « J'ai un peu un profil de vache à lait, poursuit-elle. D'habitude c'est l'inverse, mais dans mon cas, c'est moi qui subvenais aux besoins de mon agresseur ».

Son ex-conjoint, aujourd'hui décédé, cette ancienne banquière ne peut même plus prononcer son nom. Elle le surnomme « Voldemort », du nom du sorcier maléfique de la saga « Harry Potter ». « Je travaillais beaucoup pour subvenir aux besoins de mon couple. Mais quand je suis tombée enceinte, à 25 ans, j'ai dû très vite être alitée. Et là, j'ai commencé à voir les huissiers et les policiers défiler. Tous les matins, j'apprenais une nouvelle catastrophe ».

Dossier de surendettement en urgence

En plus des violences qu'il lui faisait subir, son conjoint avait souscrit pour pas moins de 88.000 euros de crédits à son insu dont elle était soit seule titulaire soit co-emprunteuse. « Personne n'a estimé nécessaire de me rencontrer avant de me laisser souscrire des montants pourtant conséquents », déplore-t-elle. Jessica s'est donc retrouvée à devoir monter en urgence un dossier de surendettement pour rembourser 110.000 euros de dettes. « Mon salaire partait dans un gouffre, poursuit-elle. J'avais un logement de fonction, heureusement, mais à part ça, je n'avais plus rien. Plus de meubles, ni télévision, ni ordinateur, ni téléphone. J'allais en tailleur de banquier faire la queue pour avoir des bons alimentaires et j'ai dû voler des couches et des petits pots. » « Voldemort » a ensuite détruit son appartement. Il a été condamné à cinq ans de prison avec sursis mais n'a jamais payé un centime des 21.000 euros de pension alimentaire qu'il lui devait. Jessica a dû déboursier des dizaines de milliers d'euros de frais d'avocat. Et, elle rembourse encore ces dettes aujourd'hui.

Reconvertie depuis une dizaine d'années dans l'aide aux victimes de violences conjugales, elle explique que les violences économiques sont encore mal connues. Elles peuvent aller du refus de payer les charges courantes à la confiscation du salaire ou des allocations familiales, en passant par la souscription de crédits à l'insu de la victime ou encore la confiscation de ses moyens de paiement.

Ces violences peuvent toucher les hommes, mais elles affectent majoritairement les femmes et sont très souvent corrélées à des maltraitances physiques. « Le jour où j'ai pris une gifle, j'ai compris qu'il s'agissait de violences. Mais en réalité, il y avait déjà beaucoup de violences, comme celles liées à l'argent, dont je n'avais pas du tout conscience », se remémore Jessica Stephan.

Si elles démarrent souvent très tôt par la culpabilisation ou la surveillance des dépenses du quotidien, elles se poursuivent en général bien après la séparation, par le non-paiement ou le règlement incomplet de la pension alimentaire, mais également par l'arrêt du remboursement des crédits ou encore par la dissimulation de patrimoine. « Ce phénomène a été mis en lumière au moment du Grenelle des violences conjugales [en 2019, NDLR], mais reste encore mal quantifié », explique aux « Echos » Béran-gère Couillard, la ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, en poste depuis juillet dernier.

Pourtant la prise de conscience progresse. Dans un sondage Ifop pour la newsletter

« Le jour où j'ai pris une gifle, j'ai compris qu'il s'agissait de violences. Mais en réalité, il y avait déjà beaucoup de violences, comme celles liées à l'argent, dont je n'avais pas du tout conscience. »

JESSICA STEPHAN

Ex-victime reconvertie dans l'aide aux victimes de violences conjugales



Si elles démarrent souvent très tôt par la culpabilisation ou la surveillance des dépenses, les violences économiques se poursuivent en général bien après la séparation, par le non-paiement ou le règlement incomplet de la pension alimentaire.

Dessin iStock

Quand le compte en banque devient une arme pour les conjoints violents

SOCIÉTÉ // Surveillance du compte bancaire, non-paiement de la pension alimentaire, dissimulation du patrimoine : les maltraitances au sein du couple ont souvent, aussi, une facette économique.

féministe Les Glorieuses publié début novembre, une femme sur quatre (23 %) se disait victime de violences économiques de la part de son partenaire actuel. Et selon l'association Solidarités Femmes, en 2021, déjà 25 % des appels au numéro d'urgence 3919, concernaient des violences économiques, soit 6 points de plus qu'en 2020. Toutefois, elles sont encore mal prises en compte, car la lutte contre les violences conjugales s'est longtemps focalisée sur les atteintes physiques. En 2022, 118 femmes sont mortes sous les coups de leur compagnon, et plus de 244.000 victimes de violences conjugales ont été recensées par les forces de l'ordre, en hausse de 15 % par rapport à 2021.

En matière d'indépendance économique, la France paie encore les conséquences d'un lourd héritage culturel. Car ce n'est que depuis 1965 qu'une femme peut travailler, ouvrir un compte bancaire ou signer un chèque sans avoir besoin de l'autorisation de son mari. Des progrès ont toutefois été faits. Une aide financière d'urgence, en moyenne de 600 euros, sera ainsi versée à partir du 1^{er} décembre pour aider les victimes à quitter leur domicile, vient d'annoncer la ministre des solidarités, Aurora Bergé. Un « pack nouveau départ » est également testé depuis mars dernier dans le Val-d'Oise, afin d'accompagner les victimes pour qu'elles puissent avoir accès rapidement à des aides, retrouver un emploi ou encore un logement.

Avant cela, la loi Rixain, entrée en vigueur fin 2022, avait précisé que le salaire, les allocations ou les prestations sociales devaient désormais être versés sur un compte dont le bénéficiaire est le titulaire ou au moins le cotitulaire. Et depuis le 1^{er} janvier dernier, l'agence nouvellement créée chargée du recouvrement des pensions alimentaires (Aripa) se charge de collecter directement les sommes dues auprès

de l'ex-conjoint afin de prévenir le risque de pension impayée ou incomplète.

Mais, la pénalisation des violences économiques se fait toujours attendre. Pourtant, un rapport parlementaire de la députée Renaissance Marie-Pierre Rixain, qui a donné son nom à la loi, préconisait dès 2021 d'intégrer la notion de violences économiques dans le droit français afin d'aboutir à leur sanction en droit pénal.

Favoriser l'indemnisation des victimes

La France a bien ratifié dès 2014 la Convention d'Istanbul, qui caractérise les violences économiques comme une forme de violence conjugale, mais elles ne sont toujours pas reconnues en tant que telles par la loi. Une telle initiative permettrait pourtant de favoriser l'indemnisation des victimes. Interrogée sur ce point, la ministre Béran-gère Couillard confirme que la Délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale avait lancé un débat de réflexion sur le sujet en 2021. « Celle-ci pourrait être utilement relancée », ajoute-t-elle.

Dans d'autres pays, les violences économiques ont été reconnues comme telles et pénalisées, à l'image de la Grande-Bretagne ou de l'Espagne. En Grande-Bretagne, la pénalisation n'a pas tout réglé et les violences économiques restent très difficiles à prouver et à faire condamner par la justice. Mais, cette reconnaissance a accéléré la prise de conscience. Les institutions financières britanniques, poussées par les associations de victimes, se sont ainsi emparées du sujet en mettant en place un code de bonnes pratiques dès 2018, afin d'aider les personnels des banques à repérer ces abus. Les banques britanniques sont ensuite allées beaucoup plus loin, en proposant directement leur aide aux victimes. Nombre d'entre elles ont établi des

« Lorsqu'un agresseur contrôle vos finances, c'est vous qu'il contrôle. »

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION DE LA BANQUE HSBC À LONDRES EN 2022

« safe spaces » en ligne ou en agence pour que les victimes puissent demander de l'aide en toute discrétion. HSBC UK a notamment déployé 6.000 espaces sûrs dans ses agences à travers le pays et 4.000 de ses employés ont été formés à répondre à ces demandes spécifiques. La banque a même mené une campagne choc l'année dernière en plein centre de Londres, en déployant une immense affiche avec ce slogan : « Lorsqu'un agresseur contrôle vos finances, c'est vous qu'il contrôle ». Les banques britanniques ont également permis aux victimes d'ouvrir un compte en banque très rapidement, même sans papiers d'identité. Un compte particulièrement protégé et qui ne permet pas à l'agresseur de retrouver sa victime.

En France, les actions de sensibilisation commencent également à se développer. L'association Solidarités Femmes a notamment diffusé l'année dernière un faux spot de publicité choc à la gloire d'une application bancaire fictive appelée Eye Money. « L'application qui permet de contrôler les dépenses de votre femme », expliquait le slogan. Même si les femmes se désintéressent encore souvent des questions de finance personnelle et de patrimoine, les associations rappellent qu'elles ne devraient jamais déléguer complètement la gestion de leurs comptes et militent pour un renforcement

de leur éducation financière dès le plus jeune âge. Les spécialistes rappellent aussi que ces violences touchent tous les milieux, y compris les milieux aisés où elles restent pourtant un tabou.

Les banques s'emparent du sujet

De leur côté, les banques françaises bougent aussi. La Caisse d'Épargne Bretagne-Pays de Loire propose depuis mars aux victimes de violences conjugales une solution locale pour disposer rapidement d'un compte bancaire gratuit pendant deux ans assorti d'une possibilité de découvert. Le groupe BNP Paribas a également sensibilisé aux violences économiques les salariés de son pôle consacré aux clients fragiles au sein de sa branche de crédit à la consommation, BNP Paribas Personal Finance (BNPP PF). Et le groupe prépare une vidéo sur les violences économiques de BNPP PF, ainsi qu'à ceux de la banque de détail.

« Les retours sont extrêmement positifs et les premiers qui portent le sujet sont les opérationnels », explique Paola Vieira, la directrice du projet. Ils assistent régulièrement à des situations qui les heurtent et ça leur a permis de mettre un nom sur ce qu'ils qualifiaient d'injustices ». Cette professionnelle de la banque raconte avoir découvert le sujet un peu par hasard en répondant un soir à l'appel d'une amie d'amie, dont le mari, en sortant de garde à vue venait de faire opposition à sa carte bancaire. Elle est ensuite restée en contact avec une association d'aide aux victimes, convaincue que les banques avaient une carte à jouer alors que les instruments bancaires peuvent devenir des armes puissantes pour les agresseurs.

Les associations aimeraient que les notaires, les banquiers et les gestionnaires de patrimoine soient sensibilisés à ces questions et rappellent systématiquement aux couples les conséquences en cas de séparation que peuvent avoir le choix d'un régime matrimonial, l'ouverture d'un compte joint ou la souscription d'un crédit. Mais un banquier rappelle que ces actions de prévention pour promouvoir l'équité financière sont assez difficiles à mettre en place. D'une part parce que les banquiers sont tenus à une obligation de non-ingérence dans les affaires de leur client.

D'autre part, car ils ont parfois eux-mêmes des biais culturels : lorsqu'un crédit souscrit par un couple n'est plus remboursé, ils vont souvent se tourner vers la femme car il y a davantage de chances qu'elle paie. « Et puis parce qu'avant que tout aille mal dans un couple, tout va bien... et malheureusement personne n'a envie d'entendre ce genre d'alertes quand tout va bien », explique-t-il. ■